

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2010

---

## 1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations, qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

## 2. Ressources de la Commission de pilotage

### *2.1. Les indicateurs de l'enseignement*

Le 5<sup>e</sup> recueil des indicateurs de l'enseignement sera diffusé en janvier 2011. Il comprend 30 indicateurs parmi lesquels on trouve 23 indicateurs publiés dans le recueil précédent et mis à jour ou modifiés, et 4 nouveaux indicateurs.

Les nouveaux indicateurs sont les suivants :

| <u>Catégories</u>  | <u>Intitulés</u>                                 |
|--------------------|--|
| <b>Généralités</b> | Ressources nationales affectées à l'éducation    |
| <b>Résultats</b>   | Compétences en éveil des élèves de 2e primaire   |
| <b>Résultats</b>   | Compétences en éveil des élèves de 5e primaire   |
| <b>Résultats</b>   | Compétences en éveil des élèves de 2e secondaire |

### *2.2. Rapport général du service d'inspection*

La Commission de pilotage a pris connaissance du rapport général du Service d'Inspection transmis à Madame la Ministre. Ce rapport se fonde sur les quelques 3000 rapports rédigés suite aux visites réalisées par les inspecteurs dans les établissements. Pour l'année écoulée, trois préoccupations principales ont été mises en évidence : l'aide aux élèves en grande difficulté, la réussite scolaire à travers l'évaluation certificative ainsi que l'apprentissage des mathématiques. En conclusion, l'Inspection recommande de préciser les savoirs et savoir-faire (constitutifs des compétences) à développer et de définir des indicateurs de maîtrise des compétences. Elle souhaite aussi que soient diffusées et partagées toutes les stratégies didactiques susceptibles de faire progresser les élèves.

### *2.3. Les évaluations externes*

#### *Evaluations externes certificatives*

##### *Epreuve externe commune du CEB*

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB de juin 2010 et les a analysés. Cette épreuve était obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> primaire ainsi que, dans l'enseignement secondaire, pour tous les élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> années différenciées et pour les élèves de 1<sup>re</sup> année commune sans CEB. Au total, 55.500 élèves ont présenté la totalité de l'épreuve. Le taux de réussite a évolué positivement pour toutes les catégories d'élèves. Cette évolution est particulièrement marquée pour les élèves de 1<sup>re</sup> année différenciée et pour les élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette augmentation : soit la difficulté des épreuves de 2009 et de 2010 pourrait ne pas être équivalente ; soit les enseignants pourraient avoir mieux préparé les élèves à l'épreuve externe commune, les attendus du système se clarifiant par l'organisation et la diffusion de ces épreuves. Une analyse sera faite afin de mesurer la difficulté des épreuves 2009 et 2010 en se basant sur un échantillon de 3000 élèves. Par ailleurs, l'analyse des échecs montre que la majorité des élèves qui n'ont pas réussi l'épreuve ont échoué uniquement en mathématiques et ce quelle que soit l'année d'étude.

La Commission de pilotage a de plus pris connaissance des statistiques des recours concernant l'attribution du CEB et a constaté, comme l'an passé, que le Conseil de recours de l'enseignement fondamental fonctionnait à la satisfaction générale.

##### *Epreuve externe commune du CE1D*

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe du CE1D dans les 22 écoles qui participaient volontairement à cette phase d'expérimentation. Les élèves devaient présenter à la fois l'épreuve de mathématiques et de français. En mathématiques, 81% des élèves ont réussi l'épreuve, avec un score moyen de 67%. En français, 83% des élèves ont réussi. Le score moyen est de 64%. Au total, 72% des élèves (soit 1900) ont réussi les deux épreuves. Les 28% d'élèves qui ne les ont pas réussies se répartissent comme suit : 8% ont réussi l'épreuve de mathématiques mais raté celle de français, 11% des élèves ont réussi l'épreuve de français mais échoué à celle de mathématiques et 9% ont raté les deux épreuves. Comme pour le CEB, l'épreuve de mathématiques est donc la plus discriminante.

##### *Epreuve externe commune du TESS*

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe du TESS dans les 22 écoles volontaires qui participaient à cette phase d'expérimentation. Les matières ciblées étaient le français (la lecture de textes informatifs) pour les élèves de 6<sup>e</sup> TQ et de 7<sup>e</sup> P et l'histoire (la compétence « critiquer ») pour les élèves de 6<sup>e</sup> G et 6<sup>e</sup> TTR. Le TESS de lecture a été réussi

par 88% des élèves de 6<sup>e</sup> TQ (le score moyen est de 68%) et par 65% des élèves de 7<sup>e</sup> P (le score moyen est de 56%). Le TESS d'histoire a été réussi par 85% des élèves (le score moyen est de 67%). Les réponses au questionnaire de l'administration mettent notamment en évidence le fait que la pondération accordée au TESS est très variable d'une école à l'autre. Le TESS est perçu positivement car « il donne des repères précis et objectifs ».

En 2011, toutes les écoles auront la possibilité de participer à ces deux épreuves sur base volontaire.

### Evaluations externes non certificatives

#### Evaluation non certificative en éveil, administrée en novembre 2009

Lors de sa réunion du 23 février, la Commission de pilotage a pris connaissance du bilan de l'évaluation non certificative en éveil administrée en novembre 2009 en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires, ainsi qu'en 2<sup>e</sup> secondaire. Les scores globaux de 87% en 2<sup>e</sup> primaire, 77% en 5<sup>e</sup> primaire, 65% en 2<sup>e</sup> commune et complémentaire et 56% en 2<sup>e</sup> différenciée semblent indiquer que, à des degrés divers selon les années d'étude, la majorité des élèves disposent d'une assez bonne maîtrise des savoir-faire évalués dans l'épreuve, aussi bien en formation historique et géographique qu'en initiation scientifique. Ces résultats globaux doivent cependant être analysés en prenant en compte la spécificité des différentes épreuves proposées, leur degré variable de difficulté et les écarts de performances, parfois importants, observés dans chacune des années d'études concernées. Lors de ses discussions, la Commission de pilotage a aussi mis l'accent sur l'importance de la cohérence et de l'articulation entre d'une part le modèle des évaluations externes non certificatives et certificatives et d'autre part le modèle des outils d'évaluation.

Une réflexion sur l'architecture et la cohérence de ces différents types d'évaluation, prenant aussi en compte le calendrier particulièrement serré des évaluations externes certificatives et non certificatives, a été initiée lors de la réunion de la Commission de pilotage du 19 octobre. Elle se poursuivra en 2011.

#### Evaluation non certificative en sciences

L'évaluation non certificative en sciences à destination des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, et prévue elle aussi pour novembre 2009, a dû être annulée. L'obstacle pédagogique majeur auquel s'est heurté le groupe de travail qui a tenté de mettre sur pied l'épreuve est constitué par les importantes différences de contenu entre les différents programmes, pourtant adossés au même référentiel interréseau. Les points communs étant trop ténus, un test n'aurait pu produire que des résultats non exploitables. Ce constat a été corroboré par la comparaison des programmes de sciences des différents réseaux effectuée par l'Inspection, à la demande de la Commission de pilotage.

La Commission de pilotage a dès lors décidé de constituer un groupe de travail ayant pour objectifs d'examiner le référentiel, comme détaillé dans le point 3.1 de ce rapport.

## PISA 2009

Lors de la réunion du 21 décembre 2010, Madame LAFONTAINE a présenté les résultats de l'enquête PISA 2009, dont le domaine majeur était la lecture. Un des intérêts majeurs est qu'on peut effectuer des comparaisons avec l'enquête PISA 2000 dont le thème majeur était également la lecture. De manière générale, on constate que la moyenne de l'OCDE en lecture a baissé de 7 points, mais que la moyenne de la Communauté française a augmenté de 14 points, ce qui rend désormais le score de la Communauté française comparable à la moyenne internationale et légèrement supérieur à la moyenne de l'Union Européenne. Cette évolution s'est surtout marquée entre 2006 et 2009. Par contre, en culture mathématique et scientifique, le score de la Communauté française a baissé de quelques points, à l'instar de la moyenne internationale.

L'augmentation du score de la Communauté française en lecture ne peut produire une grande euphorie mais est néanmoins encourageant, d'autant que la Communauté française effectue l'une des plus belles progressions entre 2000 et 2009. Cette progression est observée dans toutes les catégories d'élèves. Les catégories traditionnellement plus faibles (garçons, immigrés) le restent, mais elles ont comparativement progressé davantage que les autres en « poussant » la moyenne vers le haut.

Néanmoins, l'écart entre les résultats des élèves issus de familles défavorisées et ceux des élèves issus des familles favorisées restent les plus importants de tous les pays de l'OCDE.

On constate également des changements au niveau des pratiques et attitudes envers la lecture : les élèves disent davantage aimer lire ou diversifier leurs lectures. Cette évolution se marque surtout chez les garçons et est à l'inverse de la situation internationale.

Quant aux écoles, on peut affirmer qu'il y a de nombreuses bonnes écoles en Communauté française (la moitié des élèves sont dans des écoles qui ont un score moyen supérieur au score moyen des pays de l'OCDE). Mais la différence entre les écoles les plus fortes et les écoles les plus faibles est de nouveau fortement marquée.

En conclusion, Mme LAFONTAINE, sans expliquer précisément les raisons du progrès du score moyen de la Communauté française, a ébauché quelques pistes explicatives :

- la mise en place de diverses réformes du système ;
- les élèves testés en 2009 ont commencé leur scolarité dans les années 2000 : c'est une génération qui a « grandi » avec ce cadre décentralisé et les référentiels de compétences ; ces élèves sont également plus « habitués » que leurs aînés à être évalués de manière externe ;
- la mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement après l'onde de choc provoquée par PISA 2000 faisant de la lecture-compréhension LE chantier des années 2000-2010.

#### *2.4. Les évaluations des formations en cours de carrière*

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

L'évaluation des formations en cours de carrière organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2008-2009 a été portée à l'ordre du jour de la réunion du 19 janvier 2010. La Commission de pilotage a approuvé le rapport d'évaluation et les pistes d'amélioration présentés par l'IFC.

La Commission de pilotage envisage, pour l'année prochaine, de développer des axes à évaluer tels que : identifier d'éventuelles faiblesses de la formation initiale, évaluer l'adéquation de l'offre et de la demande chez tous les opérateurs de formations, garantir au mieux le droit des enseignants à la formation en précisant la procédure d'accès et d'inscription aux formations.

La Commission de pilotage a pris acte des rapports d'évaluation du réseau « Communauté française » et souhaite qu'un saut qualitatif soit effectué dans l'élaboration et la présentation de ces rapports. Elle a également pris acte des rapports d'évaluation présentés par les représentants des autres réseaux.

Les rapports d'évaluation des formations des directeurs organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux ont également été mis à l'ordre du jour de la réunion du 19 janvier 2010.

### **3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif**

#### ***3.1. Coordination des travaux des groupes de travail sur les socles de compétences et sur les compétences terminales, des Commissions de programme et des Commissions d'outils d'évaluations***

##### *Compétences minimales en mathématiques pour les Humanités professionnelles et techniques à l'issue de la section de qualification*

En 2005, la Commission de pilotage a été alertée par la Commission des programmes pour les Humanités professionnelles et techniques des difficultés qu'elle rencontrait pour rendre un avis sur les programmes de mathématiques en l'absence de référentiel commun. La Commission a dès lors proposé d'ajouter un alinéa à l'article 35 du décret « Missions » de sorte que soient fixées des compétences minimales en mathématiques à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage des mathématiques figure au programme d'études. Ce décret a été modifié dans ce sens et un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer le projet de référentiel. Ce dernier a été présenté à la Commission en juin 2010, puis transmis au Conseil général de l'Enseignement secondaire avant de l'être au Gouvernement.

##### *Compétences terminales et savoirs requis en sciences*

Suite à l'annulation de l'évaluation non certificative en sciences à destination des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, prévue pour novembre 2009, la Commission de pilotage a décidé de constituer un groupe de travail ayant pour objectif d'examiner le référentiel "Compétences terminales et savoirs requis en sciences" et de déterminer s'il est possible de travailler à sa simplification et d'identifier les notions incontournables. Le groupe de travail dont question s'est réuni le 24 mars 2010 et a estimé possible et souhaitable d'entamer le travail sur l'identification des concepts, savoirs et savoir-faire incontournables et leur articulation tout au long du cursus. La Commission de pilotage a proposé à la Ministre de réviser le référentiel de sciences pour les humanités générales et technologiques et, pour ce faire, de mettre en place un groupe de travail ad hoc, comme le prévoit l'article 25 § 2 du décret « Missions ». La Ministre ayant donné son accord, le groupe de travail sera mis en place début 2011.

##### *Avis sur les programmes d'étude et coordination des travaux des Commissions de programmes*

La Commission de pilotage a pris acte des rapports que lui ont transmis les quatre Commissions des programmes.

Comme l'an dernier, la Commission de pilotage a pu constater qu'aucun programme n'a été soumis à la Commission des programmes « Socles » et que la Commission des programmes Humanités générales et technologiques a vu décroître le nombre de programmes à examiner passant de dix en 2008-2009 à un seul programme cette année. Quatorze programmes ont été soumis à la Commission des programmes de l'enseignement secondaire spécialisé, contre

onze l'an passé, tandis que la Commission des programmes Humanités techniques et professionnelles a, quant à elle, examiné quarante-et-un programmes soit dix de plus que l'année passée.

La Commission de pilotage a rendu à chacune de ses réunions un avis sur un ou plusieurs programmes soumis à son examen en confirmant, à chaque fois, l'avis remis par les Commissions de programmes compétentes.

#### Coordination des travaux des Commissions des outils d'évaluation et diffusion des outils dans les établissements

La Commission de pilotage a pris acte des rapports transmis par les trois Commissions des outils d'évaluation et du tableau synoptique présentant une synthèse de leurs travaux.

- La Commission des outils d'évaluation relatifs aux Socles de compétences a approuvé 16 outils, qui sont ou seront prochainement mis en ligne sur enseignement.be.
- La Commission des outils d'évaluation pour les Humanités générales et technologiques a approuvé 40 outils qui ont été mis en ligne sur enseignement.be.
- La Commission des outils d'évaluation pour les Humanités techniques et professionnelles a développé 23 scénarios basés sur 9 options groupées. Neuf outils existants ont été adaptés en fonction des modifications apportées aux profils de formation afférents en matière d'accès à la profession ou de réglementation en matière de soins de santé. Trois outils relatifs au secteur « Agronomie » ont été testés.  
De plus, la Commission a souhaité rappeler que la mise en place du SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications) crée une zone d'incertitude à propos de la place qu'elle doit occuper dans le nouveau dispositif.

Une sélection d'outils d'évaluation relatifs aux trois degrés de l'enseignement secondaire a été publiée et envoyée dans les établissements concernés à la fin du mois d'août 2010.

Planification des travaux des Commissions d'outils d'évaluation : lors de la réunion du 21 décembre 2010, la Commission de pilotage a examiné et approuvé le projet de planification des travaux des Commissions des outils d'évaluation.

#### Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006

En 2010, la Commission de pilotage a examiné les 218 demandes qui lui sont parvenues. Ces demandes concernaient 104 manuels, 57 outils pédagogiques et 57 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 61 manuels, à 29 outils pédagogiques et à 31 logiciels.

A l'heure actuelle, 683 manuels, 756 outils pédagogiques et 345 logiciels ont obtenu cet agrément.

En 2010, la Commission de pilotage a traité une seule réclamation introduite par les éditions De Boeck pour deux volumes de leur collection « Op weg met Robald » auxquels elle a refusé l'agrément de « manuel » pour le motif qu'il s'agit de cahiers d'exercices pré-imprimés. Après examen, la Commission a maintenu sa décision de refus confirmant les arguments avancés lors de sa première analyse.

### *3.2. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière : propositions et avis dans le domaine de la formation en cours de carrière*

Lors de la réunion du 21 septembre 2010, la Commission de pilotage a établi des propositions pour le **plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseau** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur de la Guidance psycho-médico-sociale et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental.

La Commission de pilotage a également transmis au Gouvernement des avis favorables sur les programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs.

### *3.3. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements*

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

#### **4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques**

A partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, ainsi que les écarts par rapport aux plans et aux prévisions. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

##### ***4.1. Sur demande du Gouvernement :***

En 2010, la Commission de pilotage n'a été saisie d'aucune demande.

##### ***4.2. D'initiative de la Commission de pilotage***

###### **Résultats à l'épreuve externe commune du CEB dans le 1<sup>er</sup> degré différencié**

Lors de l'analyse des résultats de l'épreuve certificative en vue de l'obtention du CEB, la Commission de pilotage s'était montrée en 2009 particulièrement préoccupée par le faible taux de réussite (16 %) des élèves de première différenciée. Elle avait alors mis en place un groupe de travail qui avait pour objectif, en affinant et en analysant les informations recueillies sur le terrain, de dégager des pistes de solution relatives à la problématique du premier degré différencié. Suite aux conclusions de ce groupe de travail, la Commission de pilotage a remis l'avis du 23/03/10 2010/01 remis à la Ministre. Celui-ci contenait 5 recommandations.

Suite à la première recommandation faite, le groupe de travail a été chargé de poursuivre l'analyse et la réflexion des résultats à l'épreuve externe commune du CEB dans le premier degré différencié (1D et 2D) en juin 2010. Cette réflexion a été complétée par une enquête menée par le Service général du pilotage du système éducatif auprès des chefs d'établissements qui organisent un premier degré différencié et des équipes éducatives de 10 de ces écoles. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2010 et a déposé ses conclusions à la Commission de pilotage du 21 décembre 2010, dans lesquelles il recommande la mise en place de nouvelles dispositions : la possibilité d'une capitalisation de la réussite de parties de l'épreuve externe commune du CEB, ainsi que l'obligation d'établir un Plan individualisé d'apprentissage pour tous les élèves du premier degré différencié. La Commission de pilotage transmettra un avis à la Ministre à ce propos.

###### **Rapport général de l'Inspection**

Parmi les questions soulevées par la présentation du rapport général de l'Inspection, la problématique de l'enseignement des mathématiques retiendra l'attention de la Commission de pilotage en 2011.

### 4.3. Divers

#### Tableau de bord fondamental dénommé « TABOR »

Lors de la réunion du 21 septembre, l'Inspection et le Service général de Pilotage du système éducatif ont présenté le tableau de bord pour les écoles fondamentales dénommé « TABOR ». Construit dans le cadre du plan opérationnel de l'Administrateur général de l'AGERS, cet outil de pilotage à destination des chefs d'établissement du fondamental a pour objectif de permettre à chaque école de se situer clairement par rapport aux différents critères de structure de l'école, de composition du personnel, du parcours des élèves. Deux exemples "anonymisés", concernant des écoles fondamentales de taille comparable mais possédant des caractéristiques différentes, ont été proposés à l'examen de la Commission de pilotage. Les données concernant la population scolaire (rubriques "élèves" et "parcours et résultats scolaires") devraient intéresser particulièrement les chefs d'établissement: élèves à l'heure, perte d'élèves en cours de scolarité, mise en relation avec l'indice socio-économique... La Commission a souligné la nécessité de réfléchir à la stratégie de communication de cet outil de manière à prévenir les dérives potentielles de l'utilisation des informations qu'il contient.

### **5. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française**

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

Par ailleurs, à propos des décrets relatifs à la formation en cours de carrière, la Commission de pilotage se réjouit qu'une partie de la proposition qu'elle formule depuis plusieurs années ait été retenue par le Gouvernement : celle d'organiser les programmes de formation en cycles d'au moins trois ans.

Néanmoins, elle réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

## **6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice**

En 2011, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- poursuivre la réflexion à propos des perspectives d'avenir pour la formation en cours de carrière des personnels et la formation des directeurs ;
- poursuivre la réflexion suite au 2<sup>e</sup> rapport général de l'Inspection et formuler des propositions à l'intention du Gouvernement ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'observation des résultats à l'épreuve externe commune CEB, en particulier pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré différencié ;
- entamer l'évaluation de l'application du décret « encadrement différencié » ;
- entamer l'évaluation de l'application du décret « inscription » ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

## **7. Calendrier des travaux en 2010**

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu neuf réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis du Gouvernement.

| <i>Dates des réunions</i> | <i>Objet/décisions</i>  |
|---------------------------|---|
| 19 janvier 2010           | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2009.</li><li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li><li>3. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière organisées par l'IFC.</li><li>4. Rapports d'évaluation des formations en cours de carrière organisées au niveau « méso » / « réseau » et « micro » / « PO ».</li><li>5. Rapport d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC.</li><li>6. Rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée au niveau « méso » / « réseau » et « micro » / « PO ».</li><li>7. Groupe de travail et de réflexion CEB-1er degré différencié – état d'avancement.</li></ol> |
| 23 février 2010           | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du PV de la réunion du 19 janvier 2010.</li><li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils</li></ol>  |

|              |  |
|--------------|--|
|              | <p>pédagogiques.</p> <p>3. Groupe de travail et de réflexion CEB-1er degré différencié – état d'avancement.</p> <p>4. Évaluations externes en éveil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des évaluations en 2e et 5e primaires et 2e secondaire ;</li> <li>- Projet d'avis : Évaluation en sciences 4e secondaire – constats et propositions.</li> </ul> <p>5. Rapport d'activité de la Commission de pilotage.</p> <p>6. Approbation de trois programmes pour les humanités professionnelles et techniques.</p>                                   |
| 23 mars 2010 | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 23 février 2010.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Résultats des élèves de 1re différenciée à l'épreuve externe commune de juin 2009 : projet d'avis.</p> <p>4. Évaluations externes en éveil : résultats des évaluations en 2e et 5e primaires et 2e secondaire.</p> <p>5. Programmes des formations « méso/réseau ».</p> <p>6. Avis sur 6 programmes pour l'enseignement secondaire spécialisé et 11 programmes pour les humanités professionnelles et techniques.</p> |
| 18 mai 2010  | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 23 mars 2010 (document ci-joint).</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Indicateurs : présentation de 13 indicateurs modifiés ou mis à jour et de 3 nouveaux indicateurs.</p> <p>4. Épreuve externe commune CEB, CE1D, TESS : état d'avancement.</p> <p>5. Approbation de 2 programmes pour les humanités professionnelles et techniques</p>   |
| 22 juin 2010 | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 18 mai 2010</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques (document de travail 2010-13).</p> <p>3. Cours de sciences dans les humanités générales et technologiques (document de travail 2010-14):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avis du groupe de travail en sciences sur les référentiels « Compétences terminales et savoirs requis en sciences » ;</li> </ul>  |

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | <p>- comparaison des programmes de sciences pour le 2e degré.</p> <p>4. Référentiel en mathématiques pour les humanités techniques et professionnelles (document de travail 2010-15).</p> <p>5. Proposition pour l'organisation des évaluations externes certificatives 2010-2011 : CEB, CE1D, TESS (document de travail 2010-16).</p> <p>6. Indicateurs : présentation de 4 indicateurs modifiés et de 2 indicateurs mis à jour (document de travail 2010-17).</p> <p>7. Calendrier 2010-2011 (document de travail 2010-18).</p> <p>8. Approbation de 4 programmes pour les humanités techniques et professionnelles et 3 programmes pour l'enseignement secondaire spécialisé.</p>   |
| 21 septembre 2010 | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 22 juin 2010.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et autres outils pédagogiques.</p> <p>3. Résultats au CEB.</p> <p>4. Résultats à la phase expérimentale de l'épreuve CE1D.</p> <p>5. Résultats à la phase expérimentale de l'épreuve TESS.</p> <p>6. Orientations et thèmes prioritaires des formations interréseaux tenant compte des objectifs et des priorités définis dans le contrat pour l'école.</p> <p>7. Indicateurs de l'enseignement</p> <p>8. Tabor : présentation du document écoles fondamentales.</p> <p>9. Approbation de 3 programmes pour les humanités techniques et professionnelles et 1 programme pour l'enseignement secondaire spécialisé.</p> |
| 19 octobre 2010   | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 21 septembre 2010.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Indicateurs : présentation de 3 indicateurs modifiés, 3 indicateurs mis à jour et un nouvel indicateur.</p> <p>4. Épreuve externe CEB : rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB.</p> <p>5. Rapports d'activités des 3 Commissions d'outils d'évaluation.</p> <p>6. Rapports d'activités des 4 Commissions de programmes.</p>  |
| 30 novembre 2010  | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 19 octobre 2010.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p>   |

|                  |   |
|------------------|---|
|                  | <p>3. Évaluations externes non certificatives (lecture – production d’écrit).</p> <p>4. Rapport général du Service d’inspection.</p> <p>5. Parcours des étudiants de 1re génération - bachelier normale primaire : Présentation par Nathalie Jauniaux.</p> <p>6. Avis sur 3 programmes pour les humanités techniques et professionnelles et 1 programme pour les humanités générales et technologiques.</p>   |
| 21 décembre 2010 | <p>1. Approbation du PV de la réunion du 30 novembre 2010.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Premiers résultats de PISA 2009.</p> <p>4. Note du groupe de travail et de réflexion CEB/premier degré différencié.</p> <p>5. Projet de planning des travaux des Commissions des outils d’évaluation.</p> <p>6. Avis sur 1 programme pour les humanités techniques et professionnelles et 1 programme pour les humanités générales et technologiques.</p> |